

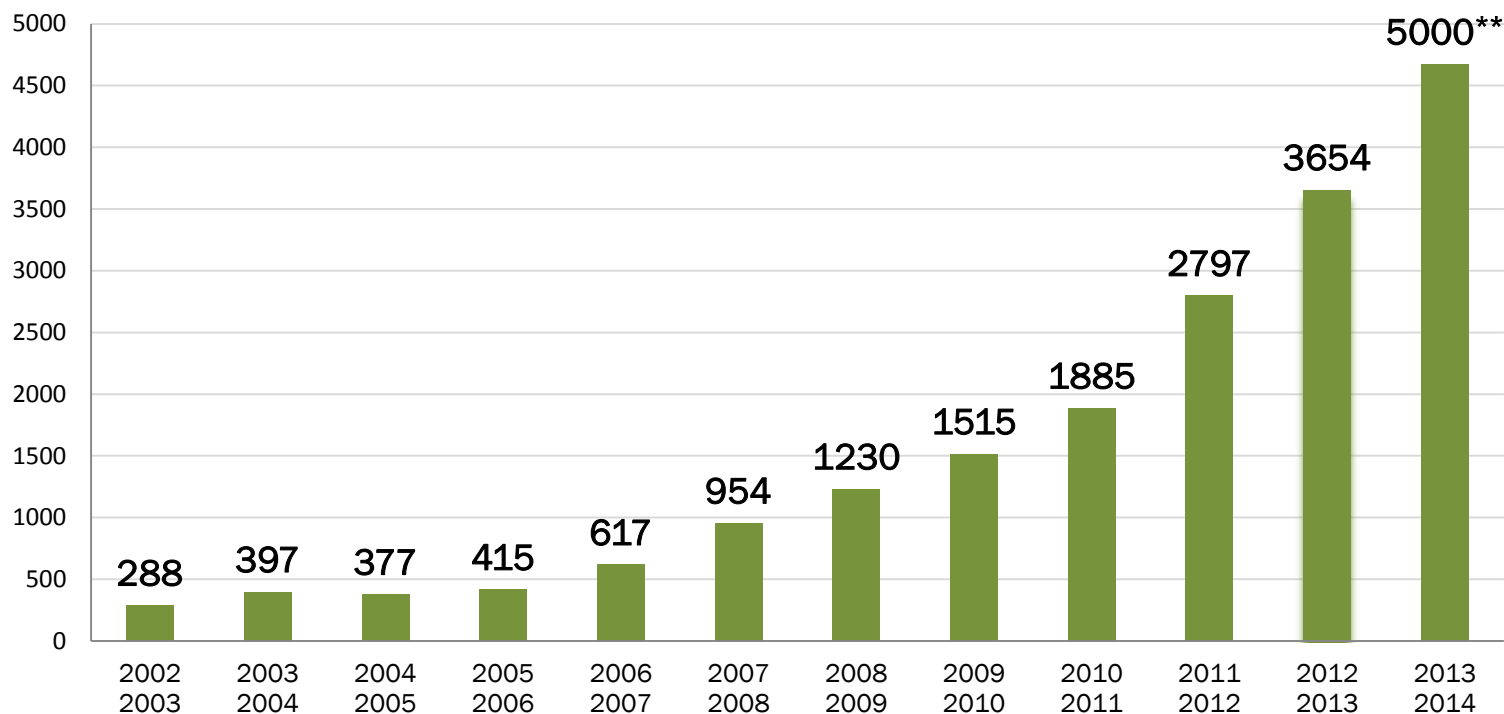
COLLOQUE « LE LOBBYISME ET LA TRANSPARENCE À UN MOMENT DÉCISIF »

Par M^e François Casgrain
Commissaire au lobbyisme du Québec

Assemblée nationale
21 Février 2014

LOI SUR LA TRANSPARENCE ET L'ÉTHIQUE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE LOBBYISTES ACTIFS* INSCRITS AU REGISTRE DES LOBBYISTES (2002-2014)



* Un lobbyiste est considéré comme actif s'il a au moins un mandat en cours pendant un exercice financier.

** Données en date du 20 février 2014

Source : Registre des lobbyistes du Québec



POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

www.commissairelobby.qc.ca